

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1619

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Davantage de déplacements mais moins de voitures

Le partage des connaissances et la concertation avec les usagers permet de limiter le transport automobile

L'évolution de la mobilité et les relations qui la lient aux dynamiques territoriales créent un champ de réflexion et de pratiques d'une complexité extraordinaire. Notamment, parce que le budget temps que la population consacre à ses déplacements a augmenté durant ces dernières années, contredisant un certain nombre de modèles établis. L'action publique doit trouver des moyens d'y faire face et les difficultés sont énormes. C'est le constat que l'on peut faire en lisant *Les territoires de la mobilité*, actes d'un séminaire de troisième cycle organisé par la C.E.A.T. (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire), rattachée à l'EPFL.

Cet ouvrage est le résultat

d'un travail interdisciplinaire réjouissant. Ingénieurs en transports, sociologues, géographes, politologues, économistes, architectes ou encore urbanistes y confrontent leurs connaissances pour aboutir à un résultat qu'il est difficile de synthétiser. A la complexité des problèmes rencontrés répond en effet la diversité des contributions et des approches. Il faut plutôt y voir une série de pistes de réflexion qui intéresseront diversement les lecteurs. On notera avant tout l'accent particulier mis sur les dynamiques sociales et culturelles, ce qui est une valorisation bienvenue du travail des sciences humaines et sociales, dans un domaine que l'on pourrait croire réservé aux ingénieurs. La diversité des stratégies et comportements de la population peut ainsi être mieux prise en compte.

de la mobilité douce mise en place à Fribourg-en-Brisgau. Dans cette ville dont 90 % des 200 000 habitants vivent dans une zone à vitesse réduite, qui compte 4 500 places de stationnement pour vélos dans le centre ville et qui a conservé son tram tout en développant de nouvelles lignes, la part des transports en voiture a diminué de 60 % à 37 % entre 1976 et 1999. Le nombre de déplacements a donc pu augmenter considérablement (+40%) alors que l'emprise de l'automobile est restée limitée.

Autre exemple intéressant, celui de cette entreprise grenobloise qui, constatant que 80 % de ses employés venaient seuls en voiture et que cela coûtait cher en surface de parking, a décidé de mettre en place un plan de déplacement d'entreprise. Ce plan a permis

le financement d'une amélioration des transports publics mais également la création d'un service de petite restauration dans le périmètre de l'entreprise, l'organisation de contrôles antipollution gratuits ou l'intervention sur le site d'un professionnel pour réaliser de petites réparations de vélos.

En fin de compte, si une seule conclusion devait être tirée de ce livre, ce serait l'incitation à chercher des solutions concertées. Elles doivent être basées sur la rencontre des planificateurs et des usagers ou connasseurs du terrain (élus locaux, associations, entreprises, etc.), quitte à prendre le risque de l'expérimentation pendant quelques années, quand les effets de certaines décisions sont difficiles à mesurer à l'avance. os

IMPRESSIONS

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)

Feuilleton
Anne Rivier

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Vodoz Luc, Pfister Giauque Barbara, Jemelin Christophe (dir.). *Les territoires de la mobilité*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2004

Plus de transparence dans la recherche médicale

Onze des revues médicales les plus réputées l'ont décidé. Désormais elles ne publieront plus que les résultats d'études cliniques qui auront été initialement annoncées et mentionnées dans un registre ouvert à la consultation publique. Elles veulent ainsi éviter de ne diffuser que des articles concluant à des résultats positifs et de laisser dans l'ombre les nombreuses recherches qui n'aboutissent pas aux résultats attendus ou souhaités.

Dans le domaine médical, ce souci de transparence est particulièrement important. En effet les praticiens sont largement influencés par la littérature médicale dans le choix de leurs thérapies. Si les revues spécialisées ne leur fournissent que des informations positives, les médecins risquent de confondre l'efficacité d'un traitement avec la fréquence de sa mention. Le registre public de toutes les recherches cliniques entreprises, ou du moins de toutes celles qui voudront faire l'objet d'une publication, devrait offrir aux praticiens une vision moins unilatérale des résultats de la recherche médicale. jd